N°1774
Entrée le 27.02.2025
Chambre des Députés

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Réponse du ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil à la question parlementaire n°1774 des honorables députés Franz Fayot, Georges Engel et Ben Polidori concernant le *Housing First*.

Actuellement, 46 personnes sont accompagnées dans le cadre de projets qualifiés de *Housing First* et agréés par le ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil. La répartition géographique des bénéficiaires par canton est la suivante :

- Luxembourg : 33
- Esch-sur-Alzette : 8
- Capellen : 2
- Clervaux : 1
- Mersch : 1
- Remich : 1

En 2024, ces organismes ont accompagné 62 personnes différentes selon l'approche *Housing First*.

Tel que prévu dans le programme gouvernemental, les travaux relatifs à l'élaboration d'une nouvelle stratégie coordonnée, transversale et inclusive de lutte contre le sans-abrisme se poursuivent actuellement au sein du ministère. Celle-ci devra permettre d'identifier et de saisir de nouvelles opportunités afin de renforcer les capacités d'hébergement et de diversifier les solutions d'accès au logement.

De manière générale, le ministère, en collaboration avec ses partenaires conventionnés, poursuit le développement de projets de logements locatifs abordables afin d'augmenter la capacité de logements adaptés aux personnes sans-abri et de favoriser l'accès direct à un domicile stable. Cette démarche s'inscrit autant dans les projets *Housing First* que dans d'autres initiatives visant la population cible.

Dans cette optique, le ministère mène un travail de sensibilisation auprès des grands acteurs du logement ainsi que des communes, afin de continuer à développer l'offre en en matière du sans-abrisme et de l'exclusion sociale liée au logement et de mettre en place des solutions adaptées aux besoins spécifiques des personnes en détresse de logement.

Dans ce cadre, le renforcement de l'offre d'accueil bas-seuil, notamment par la création de haltes de nuit, l'augmentation des capacités d'hébergement d'urgence par l'ouverture de structures dédiées et l'extension de l'offre de logements encadrés et accompagnés figurent parmi les priorités du gouvernement.

Parmi les projets déjà réalisés, il convient de mentionner les suivants :

- Ouverture d'une halte de nuit mobile avec 8 places sur le territoire de la Ville de Luxembourg en décembre 2023.
- Accueil de 22 personnes en précarité vieillissantes dans le lieu de vie du Haaptmann's Schlass à Berbourg depuis mars 2024.

- Finalisation d'un logement encadré géré par le CNDS Wunnen en été 2024 avec une capacité maximale de 20 résidents.
- Augmentation transitoire de la capacité du Abrisud à Esch-sur-Alzette de 18 à 22 lits à partir de 2025.

Au-delà des projets réalisés, de nombreux autres se trouvent encore en phase d'élaboration :

- Ouverture du nouveau Abrisud à Esch-sur-Alzette avec une capacité de 31 personnes.
- Création d'unités individuelles dans le cadre de la rénovation du Centre Ulysse pour 22 personnes nécessitant un suivi intensif dans le cadre du *Housing First.*
- Maintien de l'offre en hébergement d'urgence de 23 personnes dans le cadre de la rénovation du Centre Ulysse.
- Création de logements individuels pour 50 personnes dans le cadre du projet « Portes de France » du Fonds de Belval.
- Création de logements individuels pour 48 personnes à Pétange.

Parallèlement aux actions précitées, le ministère finance également, à travers les conventions avec les organismes actifs dans le domaine du sans-abrisme et de l'exclusion liée au logement, des postes de « capteur logement », dont la mission est de mobiliser des logements pour les activités agréées.

Luxembourg, le 27 février 2025

Le ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil

(s.) Max Hahn